

## Arrêté du Maire

N° 2019/36

**Objet :** Renforcement du tablier du pont  
Route de Tاراignon  
Réglementation de la circulation

Le Maire de la Ville de PLABENNEC,

Vu les articles L 131.1 à L 131.4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.511-1 et les suivants de la sécurité intérieure,

Considérant qu'il lui appartient de prendre toutes les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité du passage sur les voies publiques,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation en raison du renforcement du tablier du pont route de Tاراignon par l'entreprise : « NOVELLO »

### **ARRÊTE**

**Article 1** – Du vendredi 01 mars 2019, 18 heures, au vendredi 08 mars 2019, 18 heures, la circulation sera interdite route de Tاراignon entre la route de Lanorven (RD 59) et la route de Vourch Vian.  
Une déviation sera mise en place par la RD788.

**Article 2** – Les mesures édictées ci-dessus seront matérialisées par des panneaux réglementaires dont la mise en place sera assurée par l'entreprise : « Novello ».

**Article 3** – Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux véhicules de secours ou du service incendie.

**Article 4** – Le Directeur Général des Services, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et le Gardien de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les formes habituelles.

Fait à PLABENNEC, 26 février 2019  
Le Maire,  
Signé : Marie-Annick CREAC'HCADEC

ACTE RENDU EXECUTOIRE  
compte tenu de l'affichage le      février 2019

Le Maire

